



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 113856

## Texte de la question

M. Jean-François Chossy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les difficultés rencontrées par les professionnels de la rééducation, en particulier de la masso-kinésithérapie. Cette profession a fait la preuve de son importance auprès des personnes malades et/ou handicapées à travers des actes de prévention, de soins primaires ou encore d'accompagnement au long cours. Elle a acquis une certaine reconnaissance qui lui permet de se positionner, aujourd'hui dans la réflexion d'évaluation des pratiques et la dynamique de recherche clinique. Les cadres de la profession participent à l'enseignement et à l'expertise dans les instituts de formation et s'impliquent dans la stratégie d'organisation des soins, notamment dans les centres hospitaliers. Curieusement, on assiste cependant à une raréfaction du nombre de professionnels pour faire face à une demande sans cesse croissante : un numerus clausus national très insuffisant pour compenser le nombre de départs à la retraite ; une grande disparité de rémunérations par rapport aux salaires pratiqués en exercice libéral ; des statuts peu valorisants pour les praticiens hospitaliers... Aussi il lui demande quelles mesures il compte prendre pour revaloriser le métier et rendre confiance aux professionnels. Il le remercie de sa réponse.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-François Chossy](#)

**Circonscription :** Loire (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 113856

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 décembre 2006, page 13179